



Worldline France – mars 2024 : RCC ou PSE ?

Rupture Conventionnelle Collective (RCC) ou Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) déguisé ?

Vous êtes nombreux à vous poser des questions, comme :

- Suis-je concerné par la Rupture Conventionnelle Collective ?
- Est-ce que mon poste est supprimé ?
- Si mon poste n'est pas supprimé, puis-je me porter volontaire ?
- Quelles seront les conditions de départ ?
- Que se passe-t-il si je candidate et que finalement le processus ne va pas au bout ?
- Est-ce que les indemnités de la RCC prennent en compte le salaire brut mensuel ou le net ?
- Que se passera-t-il si les syndicats ne signent pas la RCC ?
- Il y a-t-il un préavis dans le cadre d'une RCC ?
- Puis-je négocier individuellement au-delà des indemnités de la RCC ?
- Est-ce qu'il y a une période de carence pour toucher d'éventuelles indemnités chômage ?
- Est-ce que je peux être accompagné d'un représentant du personnel ?

Chaque jour nous répondons à ces questions. N'hésitez pas à nous questionner si vous ne l'avez déjà fait, en nous écrivant à cette adresse : worldline.cfe.cgc@gmail.com.

De plus, soyez assurés que nous prenons en compte toutes vos remarques et vos suggestions dans le cadre des négociations en cours avec la Direction car nous nous voulons votre relais le plus fidèle,

Certaines de ces questions nous prouvent que vous êtes inquiets d'être poussés à partir. La CFE-CGC partage votre crainte, d'ailleurs elle se demande si la proposition de RCC de la Direction ne cache pas un PSE déguisé, c'est-à-dire des départs contraints et non choisis.

En effet :

- ✓ Une **RCC** se base uniquement sur le volontariat et ne doit en aucun cas être subie par les salariés.
- ✓ Le **PSE** est une mesure forcée de réduction des effectifs dans laquelle les postes supprimés sont clairement identifiés.

Or, la liste des 330 postes (« job roles ») supprimés que nous avons reçue de la Direction, dans laquelle de nombreuses personnes peuvent être identifiées, nous interpelle. De ce fait, il existe une possibilité que cette RCC soit requalifiée en PSE par un juge, à la demande d'une organisation syndicale ou d'un salarié.

Quelles sont nos priorités ?

La CFE CGC souhaite un accord “WIN / WIN”

Une RCC doit être une opportunité, choisie. Elle ne peut en aucun cas préjuger de suppressions de postes ciblés. Les départs doivent rester volontaires, et ce n'est qu'après ces départs qu'une nouvelle organisation peut se mettre en place.

C'est l'inverse qui nous est proposé avec Power 24 qui semble avoir défini l'organisation de demain, avant même la conclusion d'un accord avec les organisations syndicales.

La CFE CGC se bat pour qu'aucun salarié ne soit contraint au départ, et également pour que celui qui souhaite partir, quel que soit son projet, puisse le faire dans les meilleures conditions, avec le meilleur timing.

Nos priorités :

1. seuls les volontaires partent
2. dans les **meilleures conditions**

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les négociations viennent de commencer. Nous pouvons partager aujourd'hui la date du 15 juin 2024, date à laquelle la RCC (si elle est signée) pourrait se mettre en place.

1. Obtenir que les salariés soient le plus vite possible informés de leur possible éligibilité par la Direction, *pour alléger l'angoisse et les risques psychosociaux liés à la peur de l'inconnu.*
2. Faire en sorte qu'aucun départ ne soit subi, *pour que la RCC reste du véritable volontariat et l'opportunité d'un nouveau départ.*
3. Garantir les meilleures conditions pour les partants (indemnité, accompagnement, formation, retraite, etc), *parce que tout changement implique des risques et nécessite un accompagnement financier et humain.*
4. Permettre, à ceux qui sont décidés et prêts à partir, d'obtenir une validation rapide de leur dossier, *pour augmenter leurs chances de succès à l'externe et sauver le plus possible d'emplois chez Worldline.*

En conclusion, la seule façon de ne pas créer de crispation, d'anxiété, d'angoisse et de risques psychosociaux, serait de rendre le volontariat **libre** et accessible à tous les volontaires **sans critères**.

Nous sommes à votre écoute. Vous pouvez contacter vos interlocuteurs CFE-CGC :

Guillaume.arnal@worldline.com

Myriam.guilemard@worldline.com

Jeremy.duchemin@worldline.com

Tony.lehuidoux@worldline.com

Retrouvez nous sur notre site:

<https://worldline.fieci-cfecgc.org>

Écrivez-nous: worldline.cfe.cg@gmail.com